

# A

## **AAA**

Meilleure note (rating) donnée à un emprunteur sur le marché obligataire par les agences de rating Standard & Poor's ou Moody's

## **ACHETEUR**

Partie désignée comme telle dans une opération d'option, une opération de garantie de taux ou une opération d'accord de taux futur et dont le rôle est indiqué par les définitions respectives de ces opérations.

## **ACTION**

Titre négociable constatant le droit de l'actionnaire inscrit en compte chez la société émettrice ou chez un intermédiaire habilité. Elle représente une partie du capital d'une société anonyme ou d'une société en commandite par actions.

## **ACTUALISATION**

Détermination du capital d'origine qui, placé à un taux de rendement donné, aboutit au montant, connu, que l'on cherche à "actualiser". L'actualisation d'une somme de flux consiste en la somme de chaque flux actualisé.

## **AFB Association Française des Banques.**

AFB (convention AFB) Contrat cadre définissant les conditions générales relatives à la négociation de produits dérivés entre deux contreparties résidant en France. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2001, la profession bancaire a créé un nouvel organisme professionnel, la Fédération Bancaire Française (FBF).

## **AJUSTE (ou ADJUSTED)**

Mode d'évaluation des montants d'intérêts reposant sur les dates effectives de paiement (jours ouvrés), par opposition à la technique "non ajustée", fondée sur les dates théoriques. Technique de calcul retenue par défaut (sauf mention contraire) dans l'évaluation des montants d'intérêts des swaps.

## **AMERICAINE (Option)**

Option que l'acheteur peut exercer à n'importe quelle date comprise dans une période donnée, en général entre la date de conclusion du contrat et la date de maturité.

## **AMF**

Autorité des Marchés Financiers. Issue de la fusion de la COB, CDGF et CMF.

## **AMORTISSEMENT**

Variation du montant nominal au cours de la durée de vie de l'instrument financier considéré. Le plus souvent, l'amortissement correspond à la réduction du capital liée au remboursement anticipé d'une partie de ce capital appelée "nominal amorti" ou, par extension, "amortissement".

## **APPEL DE MARGE**

Gain ou perte du jour sur un portefeuille de futures, calculé en réévaluant le portefeuille au cours de clôture du jour, et en comparant cette valeur de marché avec celle de la veille.

## **ARRONDI**

Pour le calcul des taux, le résultat obtenu est arrondi à la quatrième décimale. Si la cinquième décimale est supérieure ou égale à cinq, la quatrième décimale sera arrondie par excès, sinon par défaut.

## **ASK (ou OFFER)**

Prix offert sur le marché (haut de fourchette).

## **ASSET SWAP (ou SWAP D'ACTIF)**

Combinaison d'un achat d'obligation et d'un swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable. L'investisseur se dessaisit du revenu de l'obligation et reçoit en échange un revenu variable qui est en phase avec le coût de sa ressource, il assure donc la marge sur son investissement sans prendre de risque de taux.

## **ASSIGNATION**

Procédure par laquelle l'un des deux contreparties d'une opération dérivée de gré à gré se délivre de ses droits et obligations comme contrepartie au profit d'une tierce personne, qui devient la nouvelle contrepartie de l'opération, moyennant accord de l'autre contrepartie. Cette procédure s'accompagne en général d'un règlement financier tenant lieu de régularisation aux conditions de marché en vigueur à la date de l'assignation.

# **B**

## **BACK-OFFICE**

Service assurant le traitement matériel des transactions négociées par la Salle des Marchés.

## **BASE DE CALCUL**

Fraction qui, multipliée au taux d'intérêt et au montant nominal, permet de calculer le montant d'intérêts accumulés sur une période donnée dans une opération de prêt ou d'emprunt. Se présente sous la forme d'un ratio du type: nombre de jours d'intérêts/nombre de jours de l'année.

Principales bases utilisées:

**BASE ACT/360 (ou EXACT/360)**

Fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant la période d'application et le dénominateur est 360.

**BASE ACT/365 (ou EXACT/365)**

Fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant la période d'application et dont le dénominateur est 365. Si la période d'application est à cheval sur une année bissextile, ce sera la somme, d'une part, de la fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant l'année non bissextile et dont le dénominateur est 365 et, d'autre part, de la fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant l'année bissextile et dont le dénominateur est 366.

**BASE ACT/365 FIXE (ou EXACT/365 FIXE)**

Fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant la période d'application et dont le dénominateur est 365.

**BASE ACT/ACT (ou EXACT/EXACT)**

Pour chaque période d'application. fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant cette période et dont le dénominateur est 365 (ou 366 si un 29 février est inclus dans la période d'application). Si la période d'application est supérieure à un an, la base est déterminée de la façon suivante: - le nombre d'années entières est décompté depuis la date de fin de Période d'Application, - ce nombre est augmenté de la fraction sur la période visée calculée comme indiqué précédemment.

**BASE 30E/360 (Eurobond basis)**

Pour chaque période d'application, fraction dont le dénominateur est 360 et le numérateur le nombre de jours écoulés durant cette période, calculé sur une année de 12 mois de 30 jours, à l'exception du cas suivant: dans l'hypothèse où la date de fin de période est le dernier jour du mois de février, le nombre de jours écoulés durant ce mois est le nombre exact de jours.

**BASE 30/360 OU BASE 30 A/360 (American Bond Basis)**

Pour chaque période d'application, fraction dont le dénominateur est 360 et le numérateur le nombre de jours calculé comme pour la base 30 E/360, à

l'exception du cas suivant: lorsque le dernier jour de cette période est un 31 et le premier n'est ni un 30 ni un 31, le dernier mois de la période est considéré comme un mois de 31 jours.

**BASIS POINT (ou BP)**

Voir "POINT DE BASE".

**BASIS SWAP (ou SWAP DE BASE)**

Swap dans lequel les deux jambes sont indexées sur des taux variables.

**BERMUDA (Option)**

Option que l'acheteur peut exercer à plusieurs dates prédéfinies.

**BID**

Prix demandé sur le marché (bas de fourchette).

**BOND BASIS**

Voir "BASE 30/360"

**BMTN**

Bon à Moyen Terme Négociable. Titre du marché monétaire français d'une durée supérieure à un an.

## C

**CALL Option d'achat.**

Contrat entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et reçoit en échange de ce dernier le droit, et non l'obligation, de lui acheter une certaine quantité d'un actif sous-jacent à une, ou plusieurs, date(s) ou pendant une période déterminée, à un prix déterminé (prix d'exercice).

**CAP** Option de taux. Contrat de gré à gré entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et, à chaque date de constat, si le niveau du taux monétaire constaté est supérieur à un niveau prédéterminé (taux plafond ou prix d'exercice), reçoit du vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt.

**CAPITALISATION DES INTERETS**

Le fait d'ajouter les intérêts de la période écoulée au capital dû, de façon à ce qu'ils portent intérêts à leur tour.

**CARRY**

Voir "PORTAGE".

**CASH**

Terme désignant la marchandise physique, par opposition au contrat future.

**CASH AND CARRY**

Opération consistant à acheter comptant une marchandise et à la vendre au même moment à terme sous forme de futures.

**CASH SETTLEMENT**

Méthode de règlement à l'issue d'un contrat à terme ou d'un contrat d'option par versement d'un différentiel de valeur ou soultte, au lieu d'un règlement par mise en place effective du sous-jacent.

**CBOT**

Chicago Board Of Trade : marché à terme de Chicago.

**CDGF**

Conseil de Discipline de la Gestion Financière. A fusionné avec la COB et CMF pour former l'AMF

**CENTRE(S) FINANCIER(S)**

Place(s) financière(s) indiquée(s) lors de la conclusion d'une transaction et dont l'ouverture (simultanée avec un ou plusieurs autres centres financiers) est nécessaire pour la détermination des jours ouvrés.

**CERTAIN (Cotation au certain)**

Sur le marché des changes, cotation d'une unité de monnaie nationale pour X unités de la devise étrangère.

**CHANGE A TERME** Opération de change à une date donnée, portant sur un nominal, un couple de devises et un cours prédéterminés.

**CME**

Chicago Mercantile Exchange.

**CMF**

Conseil des Marchés Financiers. A fusionné avec la COB et la CDGF pour former l'AMF.

**CMS (ou CONSTANT MATURITY SWAP)**

Swap dans lequel l'une au moins des jambes est indexée sur un taux de swap long terme, réévalué périodiquement. L'autre jambe peut être à taux fixe, indexée sur un taux monétaire ou sur un autre taux de swap. Par extension, un taux CMS est un taux de swap long terme, réévalué périodiquement.

## **COB**

Commission des Opérations de Bourse. A fusionné avec le CMF et la CDGF pour former l'AMF

## **CODE ISO**

Le code ISO sert à désigner chaque devise de façon standardisée. Le code ISO se compose de trois lettres: en général, les deux premières codent le pays, et la troisième le nom de la devise. Les codes ISO des principales devises sont:

AUD	Australie	dollar australien
CAD	Canada	dollar canadien
CHF	Suisse	franc suisse
EUR	Union Monétaire Européenne	euro
GBP	Grande Bretagne	livre sterling
HKD	Hong-Kong	dollar de Hong-Kong
JPY	Japon	yen
SEK	Suède	couronne suédoise

## **COLLAR**

Option de taux. Contrat de gré à gré entre deux contreparties, dans lequel l'une des contreparties, l'acheteur du collar, achète un cap et vend un floor à l'autre contrepartie, le vendeur du collar, moyennant le versement d'une prime de l'une à l'autre des deux contreparties, correspondant au différentiel entre la prime du cap et celle du floor. Ainsi, à chaque date de constat, si le niveau du taux monétaire constaté est supérieur au taux plafond du collar (prix d'exercice du cap), l'acheteur du collar reçoit du vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt. Si le niveau du taux monétaire constaté est inférieur au taux plancher du collar (prix d'exercice du floor), l'acheteur du collar verse au vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt. Le plus souvent, les prix d'exercice à la hausse et à la baisse sont choisis de telle façon que la prime du collar soit nulle.

## **COLLATERAL AGREEMENT**

Système reposant sur des appels de marge réguliers dans certains contrats de produits dérivés de gré à gré.

## **COMPENSATION DE REGLEMENTS**

Voir "NETTING"

## **CONTRAT A TERME**

Voir « FUTURES »

## **CONVENTION DE JOUR OUVRE**

De manière générale, on considère ouverte toute journée du lundi au vendredi non fériée. Dans le cas où la date de détermination, la date de commencement, la date d'échéance, l'une des dates de paiement ne serait pas un jour ouvré, les parties choisiront lors de la conclusion d'une transaction parmi ces trois possibilités:

- Jour Ouvré suivant (ou règle dite "Following"): la date susvisée est reportée au Jour Ouvré suivant,
- Jour Ouvré précédent (ou règle dite "Preceding"): la date susvisée est ramenée au Jour Ouvré précédent;
- Jour Ouvré suivant sauf mois suivant (ou règle dite "Modified Following"): si la date susvisée, reportée au Jour Ouvré suivant tombe au début du mois calendaire suivant, la date retenue sera ramenée au Jour Ouvré précédent.

## **CONVERGENCE**

Phénomène par lequel le prix d'un contrat de future se rapproche du prix du sous-jacent alors que l'échéance se rapproche.

## **COTATION**

Permet de déterminer le cours d'un actif financier, c'est-à-dire son prix sur le marché à un instant donné. La cotation peut être soit en continu, soit au fixing, pour les valeurs de faible liquidité.

## **COUPON COURU**

Montant d'intérêts accumulés depuis la dernière date de paiement, calculé prorata temporis.

## **COUVRIR**

Appliquer une stratégie qui vise à éliminer certains risques d'un investissement ou d'une dette, comme le risque de taux et le risque de change.

## **CORRIDOR**

Produit structuré (le plus souvent, obligation corridor) qui offre un paiement proportionnel au nombre de constatations, sur une période prédéterminée, pour lesquelles l'indice de référence choisi vérifie certaines conditions (par exemple l'inclusion dans un intervalle donné).

**COURBE DES TAUX** Pour une classe d'instruments donnée (emprunts d'Etat, swaps,...), suite de taux ordonnés par maturités croissantes. La représentation graphique de cette suite décrit une courbe.

## D

**DATE DE COMMENCEMENT/DATE DE VALEUR (ou START DATE/VALUE DATE)**

Jour convenu entre les contreparties qui est le premier jour de la transaction pris en considération pour la détermination des montants à payer ou à recevoir.

**DATE DE CONCLUSION (ou TRADE DATE)**

Date à laquelle les contreparties ont conclu une transaction et à laquelle cette transaction entre en vigueur.

**DATE D'ECHEANCE/DATE D'EXPIRATION (ou MATURITY DATE/EXPIRY DATE)**

Jour convenu entre les contreparties qui est le dernier jour de la transaction pris en considération pour la détermination des montants à payer ou à recevoir, ou s'il s'agit d'une opération d'option, jour ouvré fixé par les contreparties au-delà duquel une option ne peut plus être exercée.

**DATE D'ECHEANCE**

Jour où l'option peut être exercée.

**DATE DE DETERMINATION DU TAUX VARIABLE/DATE DE ROLL (ou ROLL-OVER DATE)**

Toute date, précisée comme telle dans la confirmation, à laquelle l'agent déterminera le taux variable. Par convention, un taux Euribor est déterminé 2 jours avant le début de la période d'application.

**DATE DE PAIEMENT**

Toute date précisée comme telle lors de la conclusion d'une transaction.

**DELTA (ou SENSIBILITE)**

Rapport entre la variation de la prime et la variation du cours de l'actif sous-jacent. Mathématiquement, le delta est ainsi la dérivée partielle du prix de l'option en fonction de la valeur du sous-jacent. La variation du prix de l'option est calculée dans la devise du sous-jacent: exprimé en pourcents, un delta de 50 signifie que pour une variation du sous-jacent de 1 franc, le prix de l'option varie de 0,50 centimes. Le delta peut être interprété comme la probabilité que l'option

expire dans la monnaie. Une option II à la monnaie II aura un delta proche de 50, ce qui signifie que l'option a 50% de chance d'expirer dans la monnaie à maturité. Le delta d'une option sera d'autant plus élevé en valeur absolue que l'option sera "dans la monnaie". Le delta permet également de déterminer la quantité de sous-jacent à détenir pour couvrir une position optionnelle: un opérateur détenant une option sur un sous-jacent de valeur 100M, de 30 de delta, devrait vendre pour 30M de sous-jacent pour être couvert contre une variation du sous-jacent.

**DEPORT** Moins value, le plus souvent exprimée en pourcentage, correspondant à la différence entre la valeur nominale d'un titre et son cours en bourse. Sur les marchés à terme, déport signifie que le prix d'un contrat future est inférieur au prix comptant du sous-jacent ou que la prime d'une option est inférieure à sa valeur intrinsèque Pour le marché des changes, se reporter à Points de terme.

### **DEPOT DE GARANTIE**

Sur le marché à terme, somme déposée par un intervenant pour chaque contrat acheté ou vendu, en garantie de bonne fin du contrat.

## **E**

### **EMPRUNTEUR (dans un SWAP)**

Payeur du taux fixe dans un swap. Un swap étant assimilable à une opération de prêt/emprunt par chaque contrepartie, le terme "emprunteur du swap" se rapporte à l'emprunteur à taux fixe.

### **EONIA (EURO OVER NIGHT INDEX AVERAGE)**

Remplace le TMP et ses équivalents des monnaies participantes à l'UEM depuis le 01 janvier 1999 date d'entrée en vigueur de l'EURO. Ce taux est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales). C'est le taux effectif moyen auquel les banques du panel EURIBOR effectuent leurs transactions en blanc au jour le jour pondérées par les montants. L'EONIA est diffusé en J+1 (comme le TMP) avant l'ouverture de Target à 7 h. Il est publié par Bridge- Telerate.

### **EURIBOR (EURO INTERBANK OFFERED RATE)**

Ce taux remplace le Pibor et ses équivalents des monnaies participantes à l'UEM depuis le 01 janvier 1999 date d'entrée en vigueur de l'EURO. L'EURIBOR est établi à partir d'un panel de 57 banques (dont 51 européennes). Les taux sont diffusés quotidiennement par la FBE à 11h. Les intérêts sont calculés sur une base de calcul Exact/360. La fixation du taux est effectuée en J-2 .

### **EUROPEENNE (Option)**

Option que l'acheteur ne peut exercer qu'à une date donnée, la date de maturité de l'option.

### **EXERCICE**

Utilisation du droit conféré par le vendeur à l'acheteur d'une option, d'acheter ou de recevoir, de vendre ou de livrer, un sous-jacent ou un multiple de sous-jacent ou de percevoir un différentiel.

### **EXOTIQUE (Option)**

Se définit par comparaison aux options classiques (ou plain vanilla). Option dont le calcul du pay-off est plus complexe que celui d'une option plain vanilla de type européen ou américain. La composante exotique peut avoir des origines très diverses: mode de calcul du prix d'exercice ou du sous-jacent, conditions sur la valeur du pay-off, ...

## **F**

### **FBF**

Fédération Bancaire Française (FBF) a été créée le 1<sup>er</sup> février 2001 et remplace l'AFB qui conserve uniquement une mission de syndicat patronal.

### **FIXING**

Valeur officielle et régulièrement publiée d'un cours ou d'un indice.

### **FLAT**

Qualifie un taux versé sans marge. S'emploie également pour désigner un montant versé en une fois, en début d'opération.

### **FLOOR**

Opération de garantie de taux. Contrat de gré à gré. entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et, à chaque date de constat, si le niveau du taux monétaire constaté est inférieur à un niveau prédéterminé (taux plancher ou prix d'exercice), reçoit du vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt.

### **FOLLOWING**

Voir « CONVENTION DE JOURS OUVRES ».

### **FORWARD**

Opération de prêt ou d'emprunt à une date de valeur départ différée dans le futur, à un taux et pour une période déterminée.

### **FRA**

Accord de taux futur. Contrat de gré à gré d'échange d'un flux d'intérêt fixe contre un flux d'intérêt variable dans une même devise entre deux contreparties à une date future pré-déterminée. Il n'y a pas d'échange de nominal, ni au début, ni au terme de l'opération. Les flux d'intérêts sont calculés en appliquant d'une part un taux fixe, et d'autre part un taux variable sur un montant nominal identique. Le taux fixe est déterminé lors de la mise en place du contrat. Le niveau du taux variable (Libor, Euribor,...) est constaté à la date de départ du FRA et le différentiel est alors versé, actualisé.

### **FUTURE**

Contrat ferme d'achat ou de vente à terme qui permet de fixer, dans l'immédiat, le prix d'un produit financier pour une certaine date dans le futur. Les opérations sur les financial futures portent sur des contrats standards et des montants fixés à l'avance pour chaque instrument négocié.

## **G**

### **GAMMA**

Le gamma d'une option mesure la variation du delta par rapport aux variations du cours du sous-jacent. Pour une option plain vanilla ou n'ayant pas de barrière dans la monnaie, le gamma est positif à l'achat, et négatif à la vente.

### **GRE A GRE (ou OVER THE COUNTER - OTC)**

Terme caractérisant les opérations contractées en dehors des marchés organisés.

## **H**

### **HEDGING**

Opération ou suite d'opérations ayant pour but de couvrir ou de compenser, totalement ou partiellement, un risque de variation défavorable d'un élément d'actif ou de passif. Les opérations de couverture s'effectuent sur des marchés à terme organisés ou sur des marchés de gré à gré.

### **HEURE D'ECHEANCE**

A la date d'échéance d'une option, heure convenue entre les parties au-delà de laquelle une option ne peut plus être exercée. Selon les standards internationaux, à la date d'échéance d'une option sur action ou sur change, l'heure d'exercice est

10h00, heure de New-York, Etats-Unis. Le plus souvent, cela correspond à 16h00, heure de Paris. Pour une option sur swap, l'heure limite d'exercice est fixée à 11h00, heure de Paris, pour un règlement en Cash settlement. Pour un règlement en swap seulement, l'heure limite est fixée à 16h00.

## **HORS-BILAN**

Opération ne figurant pas au bilan d'une entreprise l'ayant contractée. La plupart des produits dérivés de gré à gré sont des opérations hors-bilan, qui font néanmoins l'objet d'une comptabilisation spécifique.

# I

## **IMM**

International Monetary Market. Marché de contrats futures de Chicago. Par extension, les "dates IMM" sont les dates de règlement de ces contrats futures et correspondent au troisième mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre.

## **INCERTAIN (Cotation au incertain)**

Sur le marché des changes, cotation de X unités de monnaie nationale pour une unité de la devise étrangère.

## **ISDA International Swap Dealer Association.**

## **ISDA (convention ISDA)**

Contrat cadre définissant les conditions générales relatives à la négociation de produits dérivés entre deux contreparties.

## **ISSUE SWAP (ou SWAP D'EMISSION)**

Combinaison d'une vente d'obligation et d'un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable. L'émetteur reçoit les intérêts qu'il verse dans l'obligation à taux fixe et paie en échange un revenu variable. qui est en phase avec son objectif de financement.

# J

## **JAMBE**

Echéancier d'intérêts à taux fixe ou variable constitutif d'un swap. Un swap classique est ainsi composé de deux jambes, une jambe à taux fixe et une jambe à taux variable, chacune d'elle prise individuellement correspondant à une opération de prêt ou d'emprunt.

## L

### **LIBOR**

London InterBank Offered Rate. Taux offert sur les euro-monnaies, fixé chaque jour ouvré à 11 heures à Londres. Le taux demandé est le LIBID (London InterBank BID rate).

### **LIEU DE PAIEMENT**

Domiciliation du compte bancaire indiquée dans la Confirmation.

### **LIVRAISON (ou SETTLEMENT)**

Transfert de l'actif de base d'un contrat à terme ou d'une option d'une partie au contrat à l'autre. En règle générale, la livraison des devises s'effectue à J+2 jours ouvrés:

- une devise traitée un lundi sera livrée le mercredi suivant, si lundi, mardi et mercredi sont tous trois ouvrés,
- une devise traitée un jeudi sera livrée le lundi suivant si jeudi, vendredi et lundi sont tous ouvrés, -une devise traitée un jeudi sera livrée le mardi suivant si le vendredi ou le lundi n'est pas ouvré.

Attention: certains couples de devises font l'objet de transactions à J+ 1 jours ouvrés: c'est notamment le cas des couples USD/CAD et HKD/AUD.

Enfin, pour un couple de devises incluant l'US dollar, une journée non ouvrée aux Etats-Unis mais ouvrée dans l'autre pays du couple, sera considérée comme ouvrée, à condition que cette journée ne soit pas la date de livraison effective. Par exemple, si aucune journée n'est fériée dans l'autre devise du couple:

- une transaction EUR/USD effectuée un lundi sera livrée le mercredi suivant même si le lundi et/ou le mardi n'est pas ouvré aux Etats-Unis,
- cette même transaction ne sera livrée que le jeudi si le mercredi n'est pas ouvré aux Etats-Unis.

## M

### **MARCHE À TERME**

Marché organisé sur lequel sont négociés des contrats standardisés pour la livraison future de marchandises ou d'instruments financiers.

### **MARCHE AU COMPTANT**

Marché sur lequel sont réalisées les opérations pour livraison et règlement immédiat.

### **MARCHE FORWARD**

Marché sur lequel un prix est conclu immédiatement pour une livraison échéance différée.

### **MARCHE OTC, MARCHE HORS COTE**

Marché organisé directement entre les opérateurs en dehors des bourses organisées et qui se déroule par des réseaux de télécommunications électroniques.

### **MARKET MAKER (ou TENEUR DE MARCHE)**

Opérateur indépendant ou institution financière qui s'engage à coter en permanence une fourchette maximale de prix acheteur-vendeur et de servir une quantité minimale sur les prix cotés en vue d'améliorer la liquidité sur certains contrats.

### **MARK-TO-MARKET**

Technique de calcul des profits et des pertes qui consiste à comparer quotidiennement le cours de compensation du jour avec le cours auquel a été négocié le contrat. Dans le cadre de la gestion post-marché propre à chaque adhérent, les comptes des clients peuvent faire apparaître la marge cumulée depuis la date de transaction.

### **MATURITE**

Durée finale d'un contrat.

### **MID (ou MEAN)**

Prix moyen de fourchette Bid-Offer.

### **MODIFIED FOLLOWING**

Voir "CONVENTION DE JOURS OUVRES".

### **MONNAIE**

Dans le cas d'une option, la « monnaie » caractérise la valeur intrinsèque (cf VALEUR INTRINSEQUE) :

- **A LA MONNAIE (AT- THE-MONEY)** : une option est dite « à la monnaie » lorsque le prix d'exercice de l'option et la valeur du sous-jacent sont les mêmes. L'option peut être « à la monnaie » forward, auquel cas le prix d'exercice est égal à la valeur forward du sous-jacent. L'option peut être « at-the-money » spot, auquel cas le prix d'exercice est égal à la valeur spot du sous-jacent.

- **DANS LA MONNAIE (IN THE MONEY)** : une option est dite « dans la monnaie » lorsqu'elle serait exerçable avec profit aux conditions du marché du moment, c'est-à-dire lorsqu'elle possède une valeur intrinsèque. Dans le cas d'un call, l'option sera « dans la monnaie », lorsque la valeur du sous-jacent sera supérieure à celle du strike. Inversement, pour un put, l'option sera « dans la

monnaie » lorsque le strike sera supérieur à la valeur du sous-jacent. Comme pour les options « à la monnaie », on distingue les options « dans la monnaie » spot et les options « dans la monnaie » forward.

- **HORS-DE-LA-MONNAIE (OUT OF THE MONEY)** : une option est dite « hors de la monnaie » lorsqu'il serait pénalisant de l'exercer aux conditions de marché du moment. Dans le cas d'un call, l'option sera « hors de la monnaie », lorsque la valeur du sous-jacent sera inférieure à celle du strike. Inversement, pour un put, l'option sera « dans la monnaie » lorsque le strike sera inférieure à la valeur du sous-jacent. Comme pour les options « à la monnaie », on distingue les options « hors de la monnaie » spot et les options « hors de la monnaie » forward.

## **MONEY MARKET**

Voir "Base ACT/360"

# **N**

## **NETTING**

Compensation d'opérations de sens opposé entre deux contreparties. Accord permettant de limiter le nombre et le montant des transferts de fonds à effectuer à l'échéance des opérations en ne réglant que le solde net des paiements à faire et à recevoir dans chaque devise. Réduit le risque de livraison.

## **NOTIONNEL (Montant)**

Montant en devise sur lequel porte une opération.

# **O**

## **OFFER (ou ASK)**

Prix offert sur le marché (haut de fourchette).

## **OIS (OVERNIGHT INDEXED SWAP)**

Ce taux est devenu la norme en usage en Europe pour les opérations d'échange de taux d'intérêt référencées sur un taux au jour le jour. Les praticiens étendent le libellé "OIS" des swaps de taux aux dépôts interbancaires à EONIA capitalisé qui correspondent à la "jambe" variable d'un OIS.

## **OPTION**

Contrat par lequel l'acheteur paye une prime pour avoir le droit à une date donnée ou avant une date donnée, de demander au vendeur une prestation dont le prix (prix d'exercice) a été fixé au moment de la formation du contrat. L'acheteur peut choisir de ne pas exercer l'option lorsque l'exercice ne lui apporte pas de

profit, le vendeur doit fournir sa prestation si l'option est exercée et garde la prime dans tous les cas. Voir CALL, PUT, AMERI CAINE, BERMUDA, EUROPEENNE.

### **OTC Over the counter.**

Voir GRE A GRE

## **P**

### **PANIER (OPTION SUR, OU BASKET OPTION)**

Sélection d'actions, d'indices, de commodités, ou tout autres produits financiers, utilisée comme sous-jacent de l'option. La valeur à l'échéance d'une option sur panier prendra en compte la performance cumulée de chacune des composantes du panier.

### **PATH DEPENDENT (OPTION)**

Options dont la valeur à l'échéance est fonction de la valeur prise par le sous-jacent au cours de la durée de vie de l'option. Les options lookback, à paliers, sur moyennes et les options avec cliquets font partie de la famille des options path dependent.

### **PAIEMENT**

Selon le cas, règlement d'une somme exprimée dans une Devise ou Livraison d'un Sous-Jacent incombant aux Parties au titre d'une Transaction.

### **PAY-OFF**

Montant perçu par l'acheteur d'une option lors de l'exercice de cette dernière.

### **PERIODE D'APPLICATION**

Toute période de calcul indiquée lors de la conclusion d'une transaction sur laquelle seront déterminés les montants à payer ou à recevoir.

### **PLAIN VANILLA**

Produit dérivé de première génération: change à terme, forward, swap, cali, put, cap, floor, collar, swaption.. .

### **POINT DE BASE (ou BASIS POINT)**

Unité de référence correspondant soit à un centième de pourcent (0,01 %), soit à la plus petite décimale d'un cours de change (ex: si le cours spot EURUSD passe de 1,0570 à 1,0580, le cours a monté de 10 pips).

### **POINT DE TERME**

Mesure de l'impact du différentiel de taux entre deux devises. Indépendant du sens de la transaction à terme. Les points de terme sont identiques au spread près dans le cas d'un achat et d'une vente à terme, de même échéance et du même couple de devises. Les points de termes sont indépendants du montant de la transaction à terme. Pour un achat à terme à X jours, pour un couple de devises A/B dont les taux à X jours sont TA et TB, et pour un cours spot donné, les points de terme (PT) sont calculés selon la formule suivante:

$$PT = \text{Spot.} \frac{(TB - TA) * X / 360}{1 + (TA * X / 360)}$$

Les points de terme peuvent être positifs ou négatifs. Quand ils sont positifs, on est en situation de report, et quand ils sont négatifs, on est en situation de déport. Enfin, le cours à terme s'obtient en sommant les points de terme au cours spot.

### **PORTAGE (ou CARRY)**

Différentiel entre le taux de rendement d'un actif détenu sur une période donnée et son coût de financement. On parle de "portage positif" ou de "portage négatif", selon le signe de cet écart pour la contrepartie considérée. Par extension, dans le cas d'un swap, le portage correspond au différentiel entre le taux fixe et le taux variable.

### **POSITION**

Engagement pris sur le marché, par lequel un opérateur qui a acheté est dit en position longue, et un vendeur est dit en position courte.

### **PRECEDING**

Voir "CONVENTION DE JOURS OUVRES ".

### **PRETEUR (dans un SWAP)**

Receveur du taux fixe dans un swap. Un swap étant assimilable à une opération de prêt/emprunt par chaque contrepartie, le terme "prêteur du swap" se rapporte au prêteur à taux fixe.

### **PRIME**

Montant que l'acheteur doit payer au vendeur d'une option ou d'une garantie de taux en considération du droit d'exercice de l'acheteur sur une option ou de l'engagement de paiement des différentiels par le vendeur à l'acheteur d'une garantie de taux. La prime est payable en une ou plusieurs fois selon les modalités convenues dans la confirmation. Elle reste définitivement acquise au vendeur de l'option.

### **PRIX D'EXERCICE (ou STRIKE)**

Taux, cours ou prix auquel le sous-jacent d'une option peut être acheté ou vendu à l'échéance.

### **PRODUIT DERIVE**

Instrument financier qui est basé sur d'autres instruments, tels que des actions, des indices boursiers, des taux, des devises, etc.

### **PRODUITS STRUCTURES**

Produits obligataires comportant des options.

### **PUT**

Option de vente. Contrat entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et reçoit en échange de ce dernier le droit, et non l'obligation, de lui vendre une certaine quantité d'un actif sous-jacent à une, ou plusieurs, date(s) ou pendant une période déterminée, à un prix déterminé (prix d'exercice).

## **R**

### **REPORT**

Plus-value, le plus souvent exprimée en pourcentage, correspondant à la différence entre la valeur nominale d'un titre et son cours en bourse. Sur les marchés à terme, déport signifie que le prix d'un contrat future est supérieur au prix comptant du sous-jacent ou que la prime d'une option est supérieure à sa valeur intrinsèque. Pour le marché des changes, se reporter à Points de terme.

### **RHO**

Dérivée première du prix de l'option en fonction du taux d'intérêt: le rho mesure la variation de la prime de l'option pour une variation d'un point de taux d'intérêt.

### **RISQUE DE CHANGE**

Risque induit par une variation défavorable du cours d'une ou plusieurs devise(s) par rapport à une devise de référence.

### **RISQUE DE CONTREPARTIE**

Risque découlant de la possibilité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie au contrat.

### **RISQUE DE CORRELATION**

Risque dû à des variations divergentes entre une opération de couverture et la position sous-jacente.

### **RISQUE DE MARCHE**

Risque lié à une évolution défavorable des prix de marché indépendamment de toute défaillance de contrepartie.

### **RISQUE SYSTEMIQUE**

Risque occasioné par une défaillance des systèmes informatiques ou des systèmes de règlements ou par la défaillance d'un intervenant majeur et se répercutant sur tout ou partie du système financier.

### **RISQUE DE TAUX**

Risque découlant d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

## **S**

### **SETTLEMENT**

Mise en place d'une opération de gré à gré ou livraison du sous-jacent. Cette dernière se traduit soit par la livraison physique de l'actif en question ("Physical settlement"), soit par le versement d'une contrepartie à l'autre du différentiel de valeur entre le prix convenu dans le contrat et le prix de marché de cet actif ("Cash settlement").

### **SOUS-JACENT**

Actif support d'un contrat à terme ou d'un contrat d'option. Différents types possibles: actions, indices, devises, instruments de taux, matières premières, contrats de forward, contrats de futures, options.

### **SPOT**

Comptant.

### **SPREAD**

Écart de cours, pour un même produit coté sur un marché à terme, entre différentes échéances ou entre le prix "offert" et le prix "demandé".

### **STRIKE**

Voir "PRIX D'EXERCICE".

### **SWAP DE TAUX D'INTERET**

Contrat de gré à gré d'échange de flux d'intérêts dans une même devise entre deux contreparties et selon un échéancier prédéterminé. En général, l'une des deux jambes est composée de flux d'intérêts fixes, l'autre de flux d'intérêts variables. Il n'y a pas d'échange de nominal, ni au début, ni au terme de

l'opération. Le niveau du taux variable (Libor, Euribor, TAM, TME...) est constaté à chaque période d'intérêt. La périodicité des flux variables peut être différente de celle des flux fixes.

### **SWAP DE BASE**

Voir "BASIS SWAP"

### **SWAP DE DEVISES**

Contrat par lequel deux contreparties s'échangent pendant une période déterminée deux flux d'intérêts libellés en deux devises différentes sur un nominal déterminé à l'avance. Il y a toujours échange de principal à l'échéance du swap et parfois un échange de principal au début.

### **SWAPTION**

Option sur swap. Une swaption payeuse confère le droit à son acquéreur d'entrer, à maturité, dans un swap payeur de taux fixe, une swaption receveuse d'entrer dans un swap receveur de taux fixe. Le prix d'exercice de la swaption porte sur le taux fixe du swap sous-jacent.

### **SWAP SETTLEMENT**

Dans une swaption, cette modalité correspond à la mise en place effective du swap sous-jacent à la maturité de l'option, en cas d'exercice de cette dernière. Par opposition, la modalité "Cash settlement" correspond au versement de la valeur du swap sous-jacent à la date d'exercice.

## **T**

### **T4M**

Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire. Moyenne arithmétique des Eonia sur un mois. Base ACT/360.

### **TAG**

Taux Annuel Glissant. Capitalisation quotidienne des T4M sur une période donnée. Ne débute pas nécessairement le 1<sup>er</sup> du mois. Base ACT/ACT.

TAM Taux Annuel Monétaire. Capitalisation quotidienne des T4M des 12 derniers mois calendaires écoulés. Débute toujours le 1<sup>er</sup> du mois. Base ACT/ACT.

### **TEC 10**

Taux d'Echéance Constante 10 ans. Taux publié quotidiennement et basé sur l'interpolation des rendements des deux OAT de référence in fine avec intérêt annuel encadrant la maturité 10 ans. L'échéance de ce taux est constante, égale à 10 ans.

## **TERME SYNTHETIQUE**

Achat (ou une vente) à terme de devises à un cours choisi par l'acheteur (le vendeur). Dans le cas d'un achat à terme, le terme synthétique consiste en l'achat d'un Call simultanément à la vente d'un Put de mêmes paramètres. Dans le cas d'une vente à terme, le terme synthétique consiste en l'achat d'un Put simultanément à la vente d'un Call de mêmes paramètres. Le terme synthétique n'est en général pas une opération à coût zéro. Le plus souvent, un terme synthétique d'achat à terme sera assorti soit d'une prime à payer si le prix d'exercice des options est inférieur au cours de change à terme, soit de la réception d'une prime si ce prix d'exercice est supérieur au cours de change à terme. Le plus souvent, un terme synthétique de vente à terme sera assorti soit d'une prime à payer si le prix d'exercice des options est supérieur au cours de change à terme, soit de la réception d'une prime si ce prix d'exercice est inférieur au cours de change à terme.

## **THETA**

Dérivée première du prix de l'option en fonction du temps. Une option ayant un thêta de 0.03, signifie que l'option perd 3 centimes au bout de 24 heures. Une option sera d'autant plus sensible au passage du temps qu'elle sera proche de la monnaie.

# **V**

## **VALEUR INTRINSEQUE**

Montant théorique que le détenteur de l'option pourrait obtenir immédiatement s'il exerçait l'option. Elle est toujours positive ou nulle. Une option qui possède une valeur intrinsèque est dite "DANS LA MONNAIE".

## **VALEUR TEMPS**

Pour les options plain vanilla, différence entre la prime de l'option et sa valeur intrinsèque. La valeur temps est directement fonction de la maturité résultante de l'option: plus l'échéance de l'option est lointaine, plus la probabilité que l'option termine dans la monnaie est élevée et plus la valeur temps sera importante.

## **VEGA**

Dérivée première du prix de l'option en fonction de la volatilité. Le Vega mesure l'importance avec laquelle la prime d'une option évolue avec la volatilité du sous-jacent. Une option ayant un vega de 0.04, signifie que pour une hausse de la volatilité de 1 point, le prix de l'option augmentera de 4 centimes. Le vega est un outil important en ce qu'il traduit l'exposition à la volatilité anticipée par le marché. Ainsi, même si le sous-jacent reste stable, la volatilité peut varier et par

là même le prix de l'option. Le vega de l'option est maximum lorsque l'option est « à la monnaie ».

### **VENDEUR**

Partie désignée comme telle dans une opération d'option, une opération de garantie de taux ou une opération d'accord de taux futur et dont le rôle est indiqué dans les Additifs Techniques respectifs de ces opérations.

### **VOLATILITE**

La volatilité est la mesure de variation de prix d'un actif sur une période donnée. On distingue traditionnellement deux types de volatilité: - la volatilité historique: volatilité calculée sur la base des cours historiques de l'actif sous-jacent et indiquée en pourcentage des cours moyens de l'actif sous-jacent pour une période donnée; - la volatilité implicite: anticipation par les marchés du niveau de variation d'un actif sous-jacent.

## **Z**

### **ZERO COUPON**

Instrument de taux (obligation, jambe de swap,...) dont le montant d'intérêts n'est payé qu'à maturité.